



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
D'INONDATION ET DE CRUE TORRENTIELLES

BASSIN RANCE-CELE

PLAN DE ZONAGE

Commune de MAURS

ANNEXE 2

à l'arrêté préfectoral n°2002-0280 du 27 Février 2002

LEGENDE

- Limites de la crue de référence ou de la plus forte crue connue
- Limites des zones aléa fort
- Lit ordinaire
- Zones vertes (V1=aléa fort, V2=aléa faible)
- Zone bleue
- Zone rouge



ECHELLE 1 / 5.000